## CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE																			
PRÉFIXE :				PRÉFI	PRÉRIXE :																		
CTION	N* DE PLAN	(0(0	AMBTINC	NCE-	arpentage	SECTION	IN° DE PLAN		NOM ET PRENOM e DU PROPRIETAIRE	N° DE LOT DE	CON	TENAN	CE		(G	CALCULS AUXILIAIRES ET OMPENSATIONS DES RESULTATS		arpenlage-	LET	MISE AU P			The street is 1500 and
AP	1079	<u>lh</u>	3.	13	4-	15	6-	7'	(8)	19	) ia	10	60	s.graph.		Résulais 2362		12	INDIC. 13	NATURE DE CULTURE	CLASSE 15	lha	16
ΛI	1079	(Transmiss (Free)	J4		<b>1</b>		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	A COLOR WINDS	Commune de Saint-André			to to the	Harakes Ha							antigaden e persona anasan anasan			
			and a hardware ware	diamenta da	a kantinggitus.			Ь	SIDR		T-4-1	10			+ 25	1051							
											Total:	34	13	3331	+ 82	3413	=> ec = 0					-	
ΔP	1075	in and the total	10	92				С	Commune de Saint-André			8	07	848	- 41	807							
Marine reliant	Lancard Street, and A	COLUMN STATE	to the same and		orar advaras				SIDR			1	67	175	- 8	167							1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
		turana sa aa			h.nahinania				SIDR			1	18	124	- 6	118							
	Stric Spain replacement of the	of the care of the	e Vice (vieno	1 T. S. S. L. C. S. J. S.				i companional	en erret gert ze demontarialisma apparas meneretas, meneretas combunios a meteo		Total:	10	92	1147	- 55	1092	=> ec = 0						
			A Contractor																				
		to an era su							and a reactive of the section of the edges of the section of the s					поддержива фармания с	entral francis Science (40								
ne in comme		rita bisanian	The same and against to the					a consumption and the	n deliver men Eristanista dele di eristrigani delevera i despai septembero e			10762647466	di Grichion III e e e e	urone no no menorale no	Coentidate municipal		lead too manaami east maranga a measacan aanaa a						
		turchiturus.																					
ne moteri	***************************************												e Paren i su der ens ens et auc bar	Souther gerätes (1986 der 1993) kan terretak kapitari	and the Control of the Control		en eutra reterration in annual actività de vitte a colorent e e						
		Australia (Co	a del crea i carriaria e a	Valle in File.				Anto-entropie	a Calai i Abanan kata intin temperatu i unaka in ne-alii (bis ez		valitar a Citra i ilia			artin takii (mante tarra) artinia	antenedialentenes (2222		er i i e o o certa e pra exemplo via e consenvo a accesa.						
A CAMPANNE A SERVICE AND															en en la							kala)	A single
															as and the result of the statuses								
								Company of the Compan	ar de grand. En ad tres auentais en					and the state of t	-soundervectroity.cs. s.il								
																nazonia (Procure de 1909 et para la familia de Octobra de 1909), en la composição de 1909 et para de 1909 et p							
														a kanala ang tangkan kalang kalang kanang kanan									
ar tallera					manana			Massing Control				nesis pasta est											
					1791-12-1791																		
-																							
	TOTAL	h	45	05 ca						TOTAL	ha	45	05 <sup>ča</sup>			annonne coe bisequiste a stasces robation resid	The second secon			TC	OTAL	ha	a

#### INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

### DÉCRET Nº 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) -Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

#### DÉCRET Nº 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout dhangement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. - Elles intervienment à la demande ou avec l'accord des propriètaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contigués et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. - Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÉS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. - Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

#### **DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES**

Nous soussigné(e)s La con	nmune de Sainte-André	in and distribution to the recent of the relative of the relative to the state of the state of the recent of the								
demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.										
À Saint-André	, le 21/06/2024	dia and internation								
Signature(s) (1) :										
du (ou des) propriétaire(s) (2	9									
du mandataire autorisé par	e pouvoir joint (2)	Pour le Maire et par délégation Le1er Adjoint								
Commune de Saint-And	ré	Le1er Adjoint								

	LE SERVICE DU CA	ADASTRE
	Après vérification	on (1) :
accepte le présent document	t d'arpentage d'arpentage et joint une note explic	ative du (ou des) motif(s) de rejet
	Cachet du service	À le le
		L

Jean-Marc PEQUIN

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.



Egulité

Fraternite

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DU DÉCRET Nº 55-471 DU 30 AVRIL 1955

-

Num	éro d'o	rdre d	udocu	ment
1	1		1	1
Date	le réce	ption	du doc	ument

département La Réunion commune Saint-André préfixe section 000 AP

Commune de Saint-André

SIDR

# PROCES-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

#### **DMPC NUMERIQUE**

Document établi pour (2) :	
modifier le parcéllaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier	lotissement
modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document	expropriation
appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)	aménagement foncier agricole forestier et environnemental
DÉSIGNATION DES PARTIES	
propriétaire(s) avant modification	
Commune de Saint-André	angle the state of a contraction to approximate the contraction to the contraction of the
	appearante de la companya de la com
A point of the terminal continuous that the terminal continuous the terminal continuous	essential commentation in the comment of the commen
	es cara velas das comunaciones as arconomismo de la comunación como en comunación de la com
	ng sagar na anakan ang karang katang kanang kanang kanang ang kanang kanang kanang sagar na sagarang kanang ka
propriétaire(s) après modification	

SIGNATURE ET C. PERSONNE HABILITÉE À É	CADRE RÉSERVÉ À L'ADI	
luméro d'inscription à l'ordre les géomètres-experts :	PROCÈS-VERBAL 6	
tephane ANDRIANJAKA	n a santa ara managan sa kata hara kata managa na managa na managa na tang na tang na tang na tang na tang na	
.A.R.L GUID-OI		Numéro :
7 rue des Jacinthes		440
7490 Sainte-Clotilde	consequences	DATE DE L'APPLICATION
el : 02.62.41.40.04		
ourriel : guidoi@guidoi.fr		

MINISTRATION 493 N EXP JOINT ION SUR PCI

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE". (2) Cocher la case correspondante.